

qui en sont chargés, d) cette enquête entraîne-t-elle la dépense de deniers publics, e) le gouvernement entend-il faire ratifier sa décision à cet égard par le Parlement?

4. Le premier ministre a-t-il fait savoir aux fonctionnaires chargés de cette enquête ou pré-enquête ses vues sur le sujet de l'enquête, ou encore sur les conclusions auxquelles une telle enquête portera?

5. Le gouvernement entend-il nommer une Commission royale pour enquêter sur l'interdépendance des diverses parties du Canada?

6. La Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme sera-t-elle appelée à contribuer à cette enquête et devra-t-elle prendre en considération les travaux qu'entreprendra une semblable Commission?

7. Le premier ministre entend-il comparaître devant tout organisme, commission ou autre qui enquêtera sur l'interdépendance des diverses parties du Canada?

8. Le gouvernement a-t-il consulté les provinces avant de lancer sa pré-enquête à ce sujet et entend-il les consulter ou entend-il les inviter à participer dans toute enquête de ce genre?

**M. Jack Davis (secrétaire parlementaire du premier ministre):** 1. Oui.

2. Non. Cette enquête portera en général sur les forces économiques et sociales qui influent sur l'unité nationale.

3. Non. Les ministres ont consulté des fonctionnaires sur la forme que l'enquête devrait revêtir.

4. Non.

5. Non. L'enquête sera menée par un comité interministériel formé de fonctionnaires du gouvernement. Elle sera reliée au travail du gouvernement fédéral à l'égard du comité fédéral-provincial sur la structure fiscale. On se propose également de publier les résultats de l'enquête en général dans un Livre blanc.

6. Non.

7. Non.

8. Il n'y a pas eu de pré-enquête. Au cours de cette enquête, les fonctionnaires fédéraux rechercheront l'aide et les vues des gouvernements provinciaux ainsi que de particuliers et d'associations. L'enquête ne revêtira pas un caractère trop officiel.

#### COLLECTIVITÉS PRIVÉES DE TÉLÉVISION

**Question n° 1589—M. Byrne:**

1. Quel est le nombre de communautés d'une population d'au moins 2,000 habitants qui, à l'heure actuelle, ne reçoivent pas la prolongation du service de télévision de la Société Radio-Canada ou une émission en direct de la Société Radio-Canada?

2. Quel serait le coût approximatif annuel pour fournir à ces communautés une prolongation du service de télévision?

3. Quel est le coût annuel du maintien de la prolongation du service actuel de la Société Radio-Canada?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Voici les renseignements que me fait tenir la Société Radio-Canada:

[L'hon. M. Martineau.]

1. La liste actuelle de planification relative à la télévision comprend 60 collectivités de 2,000 habitants et plus qui ne reçoivent pas un service de télévision satisfaisant de la Société Radio-Canada.

2. Le coût approximatif serait d'environ 3.5 millions de dollars.

3. Si par «prolongation du service», on entend les stations de relais et les stations de retransmission, le coût annuel d'exploitation s'élèverait à environ 1.6 million de dollars.

#### ÎLE DE VANCOUVER—OPÉRATIONS SISMIQUES

**Question n° 1696—M. Groos:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser des compagnies d'exploration pétrolière à effectuer des opérations sismiques au large de la côte de la partie inférieure de l'île de Vancouver (C.-B.)? Dans l'affirmative, existe-t-il une date limite, chaque année, pour la cessation de ces opérations?

2. Existe-t-il quelque limitation à l'étendue ou à l'ampleur de ces opérations?

3. Croit-on que ces opérations peuvent exercer un effet néfaste sur les pêcheries de la côte ouest?

**L'hon. Maurice Lamontagne (secrétaire d'État):** Pour ce qui est du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales:

1. Oui. Le gouvernement autorise des compagnies d'exploration pétrolière à effectuer des opérations sismiques au large de la côte de l'île de Vancouver (C.-B.).

Pour ce qui est du ministère des Pêcheries:

1. La réponse à la deuxième partie de la question est «oui».

2. Oui; par suite d'expérience et d'études, on a établi un ensemble de conditions.

3. Des observateurs d'expérience dans le domaine des pêches ont surveillé les opérations sismiques sur la côte ouest au cours des deux dernières années. Leurs observations indiquent que relativement peu de poissons sont tués. Ils ont l'autorité de remettre à plus tard ou de faire déclencher ailleurs les explosions si on détecte de grands bancs de poisson à l'endroit projeté de l'explosion.

#### GRIEFS D'ANCIENS COMBATTANTS

**Question n° 1697—M. Groos:**

1. Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il reçu, du président de la Fédération des anciens combattants canado-britanniques du Canada, de Hamilton, Ontario, une lettre datée du 5 août exprimant l'inquiétude ressentie à l'égard des piètres traitements accordés aux anciens combattants âgés hébergés dans des maisons de santé privées sous les auspices du ministère des Affaires des anciens combattants?

2. Le ministre ordonnera-t-il une enquête au sujet de ces allégations et informera-t-il la Chambre du résultat de cette enquête ainsi que des mesures qu'il jugera appropriées en vue de protéger la santé et le bien-être de ces anciens combattants?

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** 1. Oui, le 10 août 1964.